

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 27 octobre 2021, 19 h
Web conférence – Télé conférence

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉES
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) Mme Carolle Brabant (<i>par zoom</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par tél.</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>)	M. Grégoire Leclair Dr Michael Mansour	M. Alain Bouchard, consultant à la PDG Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel Mme Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité
		POPULATION
		Aucun membre du public n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-074 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec la correction suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Changer le point 13 de l'ordre du jour en point d'information.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 septembre 2021 du conseil d'administration ainsi que le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-075 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue le 15 septembre 2021 tel que rédigé avec la correction suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Point 19.4. « Compte rendu du comité de vérification » on aurait dû lire en 2^e phrase : « En l'absence du président du comité, M. Alain Couette rapporte les sujets suivants qui ont été traités : » au lieu de : « Le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités : ».</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>Le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration déposé est conforme. La présidente-directrice générale demande de faire un ajout au point 11 de la page 3 pour indiquer que le rapport annuel 2020-2021 de l'établissement a été déposé à l'Assemblée nationale en date du 30 septembre 2021.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	<p>AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 SEPTEMBRE 2021</p> <p>4.1. (DU POINT 14) : POLITIQUE « ACCUEIL ET INTÉGRATION D’UN NOUVEL ADMINISTRATEUR »</p> <p>Les membres ont reçu une version modifiée de la politique « Accueil et intégration d’un nouvel administrateur » qui finalise ce dossier. On rappelle que le 15 septembre dernier, le conseil d’administration approuvait cette politique sous réserve d’une validation par le comité de gouvernance et d’éthique concernant le formulaire « Conflit d’intérêts ». On fait savoir que la juriste de l’établissement a rencontré les membres du comité de gouvernance et d’éthique pour les informer qu’elle a fait une vérification des formulaires inscrits à la politique et que ceux-ci sont tout à fait conformes à l’aspect « Conflit d’intérêts ». La politique « Accueil et intégration d’un nouvel administrateur » est donc adoptée telle que déposée.</p>
5.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale s’adresse aux membres pour présenter les sujets suivants :</p> <p><u>État de situation concernant la Covid-19</u></p> <p>La situation épidémiologique de l’établissement demeure stable et sécuritaire. Aucun patient n’a contracté la maladie et sept employés ont été déclarés positifs. Pour le moment, ce qui mobilise entièrement le quotidien, c’est la vaccination obligatoire avec les enjeux et les impacts. Elle confirme que le décret ministériel émis par le MSSS pour la vaccination obligatoire couvre tous les employés de l’Institut y compris le personnel administratif. Cependant, elle informe que la date du 15 octobre a été reportée au 15 novembre. Mais de plus, elle fait savoir que depuis le 15 octobre dernier, tout visiteur qui se présente à l’Institut doit présenter une preuve de vaccination de même que pour la main-d’œuvre extérieure travaillant à certains travaux de construction, à moins d’exception émise par le MSSS.</p> <p><u>Plan d’action du Protecteur du citoyen</u></p> <p>Les membres ont pris connaissance d’un rapport très élaboré durant la séance plénière en lien avec tous les travaux qui ont été conduits à l’intérieur du plan d’action qui a été déposé au Protecteur du citoyen. Le bilan final sera déposé au prochain comité de vigilance et de la qualité pour ensuite être déposé au Protecteur du citoyen et rapport au C.A. du 15 décembre.</p> <p><u>Notoriété et mission nationale</u></p> <p>Le plan de notoriété progresse très bien. L’Institut est à l’étape de la présentation corporative qui permettra ensuite de planifier la tournée des partenaires. Le suivi se fait auprès du comité des ressources humaines et communications. Pour la notoriété, elle fait savoir qu’elle siège au conseil d’administration et au comité de gouvernance et des ressources humaines du Fonds de recherche du Québec – Santé. Elle a aussi accepté la coordination de la Table régionale santé mentale et justice.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Pour la valorisation académique, un projet de création d'un comité ad hoc pour assurer la valorisation de la mission universitaire est toujours en cours. Des rencontres ont eu lieu et des consultations ont été effectuées auprès de la directrice de la recherche et enseignement ainsi que de certains partenaires. Elle souhaite présenter au prochain comité de gouvernance et d'éthique un mandat, une composition et possiblement une proposition à la présidence.</p> <p><u>Capsule temporelle et vidéos de l'établissement</u> Dans le cadre du 50^e anniversaire de l'établissement, un vidéo d'inauguration de la capsule temporelle a été diffusé. La présidente-directrice générale annonce aux membres qu'ils recevront les informations d'accès pour visionner les divers vidéos diffusés dans l'établissement via un lien caché sur notre site web.</p> <p><u>Projet de modernisation</u> Le dossier chemine et avance très bien. Un rapport est fait au comité de vérification. L'évaluation du projet dépasse largement les coûts estimés et des discussions ont cours actuellement pour revoir le projet en phases. Elle donne certaines précisions sur les travaux.</p> <p><u>Agrément</u> La préparation de l'Agrément se déroule bien et tous les éléments du plan ont été couverts comme souhaité. Des communications hebdomadaires sont envoyées à l'ensemble du personnel à ce sujet.</p> <p><u>Lac à l'épaule</u> Le comité de direction a tenu un lac à l'épaule le 23 septembre dernier pour faire le point sur notre plan d'action stratégique 2020-2023 pour l'an 2. La synthèse sera présentée au comité de gouvernance et d'éthique à la mi-novembre. Un exercice est déjà débuté lors des séances de certains comités de présenter des éléments plus spécifiques du plan d'action de l'an 2.</p>
6.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ Madame Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, partage une présentation de son rapport annuel 2020-2021 des plaintes et la qualité des services. Elle passe en revue les dossiers reçus en 2020-2021 relatifs aux plaintes, plaintes médicales, interventions, assistances et consultations. Elle donne des précisions sur les motifs de plaintes et les assistances.</p> <p>Le président adresse des remerciements à la commissaire aux plaintes pour sa présentation. Il souligne qu'il s'agit d'un rapport positif parce qu'on peut noter les changements reliés à l'application de la politique sur les mesures de contrôle. Il mentionne que le rôle de la commissaire locale aux plaintes est important et que la bonne collaboration de la part des instances est capitale.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
7.	<p>RÈGLEMENT RELATIF À LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES</p> <p>La commissaire locale aux plaintes et à la qualité présente le Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes. Ce document a fait l'objet d'une analyse par le comité de vigilance et de la qualité qui en fait la recommandation.</p> <p>Elle mentionne que ce nouveau règlement est important, car tout établissement est tenu d'avoir un règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes. Après révision, ce règlement viendra remplacer l'article 12 du « Règlement concernant les patients de l'Institut ». Un suivi a aussi été effectué auprès du comité de direction qui n'a émis aucun commentaire.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-076</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, en vertu de l'article 29 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2), approuve le « Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes » tel que présenté.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
8.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</p> <p>8.1. COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES</p> <p>Selon le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration de l'Institut, la durée du mandat des membres du comité de révision est de trois ans. Comme la dernière composition a été approuvée en octobre 2018, le C.A. doit approuver une nouvelle composition. Le règlement stipule aussi que malgré l'expiration de leur mandat, les membres du comité de révision doivent demeurer en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.</p> <p>Ce comité de révision est composé de trois (3) membres nommés par le conseil d'administration, dont le président nommé parmi les membres du C.A. qui ne sont pas à l'emploi de l'Institut ou n'y exercent pas leur profession et les deux autres membres sur recommandation du CMDP. Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour cette recommandation.</p> <p>De plus, le comité exécutif du CMDP a appuyé la suggestion de déterminer à l'avance quatre plages horaires fixes dans l'année afin d'éviter des difficultés à prévoir des rencontres considérant les agendas surchargés des membres.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2021-077 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-28) pour les médecins membres réguliers et membres substitués, désigne membres du comité de révision pour un mandat de trois années, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration d'octobre 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Francine Dubé, présidente du comité de révision ; (nommée le 9 décembre 2020 - Réso CA-2020-084) • Docteure Caroline Guérin-Thériault, membre régulier • Docteur Louis Morissette, membre régulier • Docteure Michelle Roy, membre substitut • Docteure Renée Roy, membre substitut <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>9.1. PRÉSENTATION RÉSULTATS FINANCIERS PÉRIODE 6 Les membres ont reçu pour information un rapport de suivi budgétaire présentant les résultats financiers de la période 6 se terminant le 11 septembre 2021 de l'exercice financier 2021-2022. Une fiche a aussi été envoyée détaillant les résultats périodiques et les résultats cumulatifs. Le DGA par intérim informe que les résultats énoncés excluent les dépenses reliées à la Covid et passe en revue le sommaire des dépenses. En projection à la période 13 et à la lumière de ces résultats, l'établissement prévoit atteindre l'équilibre budgétaire en 2021-2022. Les résultats financiers ont aussi été présentés au comité de direction et au comité de vérification..</p> <p>9.2. ADOPTION AS-617 - PÉRIODE 6 Les membres ont reçu un rapport périodique pour la période 6 se terminant le 11 septembre 2021 et un projet de résolution pour approuver le rapport trimestriel 2021-2022. Ce rapport financier a aussi fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui s'est réuni le 25 octobre dernier. On mentionne que ce rapport doit être transmis à une date fixe émise par le MSSS, mais qu'il est accepté que la présidente-directrice générale transmette la résolution plus tard.</p> <p><u>Rapport trimestriel 2021-2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <p>PROPOSITION CA 2021-078 SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MAXIME DI PATRIA DÛMENT APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le rapport trimestriel de la période 6 2021-2022 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce résultat inclut des mesures de redressement au montant de 538 000\$ à être approuvées par le MSSS; ces mesures correspondent à des comptes à recevoir présentement en discussion avec le MSSS. Ces comptes à recevoir se détaillent comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 329 000\$ pour la perte de revenus des usagers provenant des autres provinces. En 2017-2018 l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel a été exclu de l'entente sur la facturation interprovinciale. Depuis, l'Institut a facturé directement les provinces pour les services offerts. Cependant, ces dernières refusent de nous payer. ○ 209 000\$ concernant la hausse du coût des médicaments. <p>Ce budget inclut également la projection de nos dépenses pour la COVID19, ainsi qu'un revenu équivalent, jusqu'au 1^{er} janvier 2022 inclusivement.</p> • d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>9.3. APPROBATION CONTRAT RÉFECTION DE LA CAFÉTÉRIA Les membres ont reçu une fiche synthèse pour l'approbation d'un contrat pour les travaux d'agrandissement de la cafétéria. En conformité avec notre politique d'approvisionnement, tout contrat de plus de 500 000 \$ doit être approuvé par le C.A. de l'établissement, suite à l'analyse par le comité de vérification et sa recommandation au C.A.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>La fiche déposée détaille la description du contrat, le contexte, le mode de sollicitation, les résultats de l'appel d'offres, la clause de résiliation de contrat, les sources de financement et les impacts sur le budget de fonctionnement. Une lettre d'intention a été transmise à l'entrepreneur et ce contrat a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui s'est réuni le 25 octobre dernier. Des précisions sont émises par le président du comité de vérification à cet effet.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-079 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, autorise la présidente-directrice générale à signer le contrat pour les travaux d'agrandissement de la cafétéria avec Construction Alben Inc. pour un montant de 1 898 805.31 \$ avant taxes pour une durée d'environ un an avec début anticipé à la fin octobre afin d'être en mesure de réaliser les travaux d'excavation avant la période hivernale.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>9.4. SIGNATAIRES AUTORISÉS CONVENTION DE MARGE DE CRÉDIT – FONDS DE FINANCEMENT On rappelle que le 22 avril 2020, le conseil d'administration adoptait une convention de marge de crédit et cette dernière permet l'établissement d'effectuer des emprunts par marge de crédit pour le financement temporaire de ses projets. Le 20 mai 2021 le conseil d'administration autorisait la PDG, la DST, la DSI-SM et la coordonnatrice des ressources financières à être signataires.</p> <p>Avec la nomination du directeur général adjoint par intérim, il est proposé que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, désigne la présidente-directrice générale, le directeur général adjoint par intérim et la directrice des services techniques et projet majeur à titre de signataires autorisés au fonds de financement.</p> <p>Résolution : CA-2021-080</p> <p>Concernant la modification des signataires autorisés à la résolution autorisant la mise en place une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU QUE l'institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel a, en vertu de sa résolution numéro CA-2020-016 du 22 avril 2020, autorisé la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU QUE l'institut national de psychiatrie légal Philippe-Pinel a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution ; • ATTENDU QUE l'institut national de psychiatrie légal Philippe-Pinel souhaite modifier la résolution précitée concernant les signataires autorisés au 4^e alinéa du dispositif ; <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU, DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. QUE la résolution numéro CA-2020-16, adoptée le 22 avril 2020, autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, soit modifiée par le remplacement du 4^e alinéa du dispositif par le suivant : <ul style="list-style-type: none"> « 4. QUE la Présidente directrice générale, ou le directeur général adjoint par intérim, ou la directrice des services techniques et projet majeur de l'Emprunteur, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit. » 2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA-2020-16 adoptée le 22 avril 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>9.5. SIGNATAIRE AUTORISÉ À LA BANQUE NATIONALE DU CANADA Les membres ont reçu une fiche et un projet de résolution pour le signataire autorisé à la Banque Nationale du Canada. À la suite de la nomination du directeur général adjoint par intérim, il est proposé qu'il soit désigné comme signataire autorisé à la Banque Nationale du Canada. Cette recommandation a été soumise au comité de vérification qui s'est réuni le 25 octobre dernier.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2021-081</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, désigne à titre de signataire autorisé à la Banque Nationale du Canada, monsieur Alain Bouchard, directeur général adjoint par intérim.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>DEMANDE D'OCTROI D'UNE ATTESTATION DE RECHERCHE ET D'UN RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE RECHERCHE</p> <p>Une demande d'octroi d'une attestation de recherche à une nouvelle chercheure régulière et une demande de renouvellement de l'attestation d'un chercheur régulier sont déposées par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre accompagnée des curriculum vitae des candidats et une fiche synthèse. En réponse à une question soulevée, on précise qu'un chercheur régulier bénéficie de privilèges (bourse et fonds) contrairement au chercheur associé qui n'a droit à aucun privilège.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-082</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p><i>La demande d'octroi d'une attestation de recherche à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Madame Julie Carpentier, Ph.D., professeure agrégée au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et criminologue clinicienne à l'Institut, à titre de chercheure régulière.</i> <p><i>La demande de renouvellement de l'attestation de recherche à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Étienne Paradis-Gagné, professeur adjoint à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, à titre de chercheur régulier. Son attestation de recherche arrive à échéance le 14 novembre 2021.</i> <p><i>Les attestations de recherche vaudraient pour une période de trois ans à compter de la date de l'octroi par le conseil d'administration, soit du 27 octobre 2021 au 26 octobre 2024, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations pourraient être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes concernées démontrent qu'elles se sont consacrées à</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est à noter qu'il est maintenant exigé que les chercheurs et les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivant l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que cet octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes ses activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>PRIX D'EXCELLENCE</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse accompagnée d'un document résumant la réalisation de l'« Implantation d'un programme d'amélioration de la sécurité infectieuse ».</p> <p>La 38^e édition de l'événement 2022 est une édition spéciale entièrement consacrée à la reconnaissance des réalisations effectuées pendant la pandémie de COVID-19. La catégorie choisie pour déposer un dossier de candidature pour l'édition 2022 est celle de la « Sécurité des soins et des services » (prix Isabel-et-Michèle-Beauchemin-Perreault).</p> <p>Pour être admissible, la réalisation devait avoir été implantée et être fonctionnelle depuis au moins six mois en date du 29 octobre 2021. La présentation des catégories admissibles a été faite au comité de direction du 5 octobre et le projet déposé a été rédigé et approuvé par le comité stratégique PCI responsable de la mise en place du programme. Le dossier de candidature est présenté au conseil d'administration pour approbation et pour permettre son dépôt aux responsables du concours.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-083</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le dossier de candidature « Implantation d'un programme d'amélioration de la sécurité infectieuse » pour qu'il soit déposé aux prix d'excellence 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
12.	<p>HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2021</p> <p>En raison de la situation reliée à la Covid-19, l'horaire et le déroulement habituels doivent à nouveau être modifiés exceptionnellement cette année pour la tenue de la séance publique annuelle et pour la séance régulière du conseil d'administration du 15 décembre 2021.</p> <p>La proposition suivante est donc suggérée aux membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une capsule vidéo du président du C.A. en remplacement de la tournée habituelle des unités ; • Séance publique d'information en mode virtuel par inscription ; • Séance plénière et séance régulière du conseil d'administration en mode virtuel. <p>PROPOSITION CA-2021-084</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte l'horaire et le déroulement suggérés pour la tenue de la séance publique annuelle et de la séance régulière du conseil d'administration du 15 décembre 2021.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
13.	<p>NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU ÉLECTION VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Le mandat de la vice-présidente arrive à échéance en novembre 2021 et la vice-présidente actuellement en poste a informé le président qu'elle souhaitait être libérée de ses fonctions. Suite à cette demande, le président a communiqué avec les membres qui remplissaient les conditions requises pour vérifier leur intérêt. Le règlement stipule que l'élection doit se dérouler à l'extérieur d'une séance régulière ou d'une séance spéciale. Les membres ont procédé à l'élection de la vice-présidente du conseil d'administration lors de la séance plénière.</p> <p>La présidente-directrice générale et secrétaire du C.A. a présidé le processus suite à celui-ci. La présidente-directrice générale et secrétaire du C.A. a déclaré élue par acclamation et à l'unanimité, Mme Carolle Brabant, vice-présidente au conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, à compter de ce jour pour une durée de deux ans. Des félicitations sont adressées à la nouvelle vice-présidente.</p>
14.	<p>NOMINATION ANNUELLE DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LEUR PRÉSIDENT</p> <p>Conformément à l'article 181 § 1, 181 § 2 et 181.0.1 de la LSSSS et au Règlement de régie interne du conseil d'administration, le conseil d'administration doit nommer annuellement les membres et le président de chacun de ses comités.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2021-085 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel désigne les membres ci-dessous énumérés au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines et communications pour l'année 2021-2022, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration d'octobre 2022. Malgré l'expiration de leur mandat, les membres doivent rester en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de gouvernance et d'éthique Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Carolle Brabant, présidente du comité de gouvernance et d'éthique • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale • M. André Brunelle • Mme Marcelle Lajoie • Mme Lise Héroux • Mme Véronique Lussier • Comité de vérification Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • M. Maxime Di Patria, président du comité de vérification • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale • M. André Brunelle • M. Antoine Boucher • M. Alain Couette • M. Serge Régnier • Comité de vigilance et de la qualité Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Francine Dubé, présidente du comité de vigilance et de la qualité • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale • Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité • Mme Carolle Brabant, invitée, représentante des usagers

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Marcelle Lajoie • Mme Caroline Larue <ul style="list-style-type: none"> • Comité des ressources humaines et communications <i>Les membres nommés sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • M. Serge Régnier, président du comité des ressources humaines • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale • M. André Brunelle • Mme Véronique Lussier • M. Samsith So <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
15.	<p>AGRÉMENT – SONDAGE DES ADMINISTRATEURS</p> <p>La présidente-directrice générale informe les membres qu'en prévision de la visite d'Agrément du 6 au 8 décembre, Agrément Canada proposait un sondage pour les administrateurs. Comme le conseil d'administration participe à son propre sondage prescrit par la politique « Évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration, des comités et des conseils professionnels », il a été décidé que le dernier sondage effectué en 2020 répondait à cette demande. Cependant, l'exercice a permis de relever qu'il existe un écart entre la pratique du sondage aux deux ans, alors que la politique prescrit la tenue du sondage chaque année.</p> <p>Par conséquent, il est proposé d'apporter une modification à cette politique, soit de recommander que le processus d'évaluation soit effectué tous les deux ans plutôt que chaque année. Comme le dernier sondage a été effectué en 2020, le prochain sondage pourrait avoir lieu en 2022.</p> <p>Avec l'accord des membres, il est convenu de soumettre la politique modifiée au comité de gouvernance et d'éthique pour révision qui en fera recommandation au conseil d'administration.</p>
16.	<p>TABLEAU DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT</p> <p>Les membres ont pris acte du tableau des gardes en établissement couvrant la période du 1^{er} avril au 27 septembre 2021. Ce tableau a fait l'objet d'une révision par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion qui s'est tenue le 6 octobre dernier.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
17.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>17.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p> <p>Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 6 octobre dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes ; • Comité de révision – nouvelle composition des membres pour les trois prochaines années ; • Suivi dossier des médecins examinateurs pour le délai de transmission ; • Plan de rattrapage présenté par la commissaire locale aux plaintes en raison de son absence ; • Suivi pour la présence d'un représentant pour le comité des usagers ; • Commissaire locale aux plaintes – présentation du bilan, délais de traitement (MSSS avisé de la situation et compréhensif) et suivi au Protecteur du citoyen ; • Rapport de la gestion des risques – règlement sur le fonctionnement de gestion des risques révisé dans le cadre d'Agrément ; • Plan d'action sur l'application de la politique des mesures de contrôle – fermeture imminente du dossier ; • Visite d'Agrément ; • Tableau des gardes en établissement. <p>17.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 6 octobre dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des discussions avec le CISSS de Laval pour le comité d'éthique hospitalière – suivi terminé, car les ententes sont conclues, la planification est assurée et les aspects opérationnels sont convenus et déployés ; • Suivi fait pour le C.A. sans papier et la plateforme qui sera déployée sous peu ; • Discussion sur les postes vacants au C.A. ; • Révision du tableau de suivi des décisions du C.A. et information donnée pour le dossier du Protecteur du citoyen qui sera finalisé d'ici la fin de l'année ; • Révision du calendrier des grands processus de gestion pour l'année 2021-2022 – la rencontre du mois d'octobre devient facultative ; • Proposition de mandat pour le comité ad hoc de la valorisation universitaire ; • Révision de la politique « Accueil et intégration d'un nouvel administrateur » concernant les conflits d'intérêts demandés au dernier C.A.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>17.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS Le comité des ressources humaines et communications s’est réuni le 18 octobre dernier et le président du comité rapporte les trois éléments suivants discutés lors de cette rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de Déclaration d’engagement – Inclusion et civilité a été signé par toutes les parties concernées et une communication est prévue en début d’année 2022 avec les différentes étapes relationnelles ; • Temps supplémentaire obligatoire (TSO) – continue d’essayer de minimiser les revenus en raison de la pandémie ; • Cinq plans ont été déposés en lien avec différentes orientations des ressources humaines du plan stratégique. <p>17.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification s’est réuni le 25 octobre dernier et le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quatre nouveaux contrats de plus de 25 000 \$ ont été présentés dont celui pour l’agrandissement de la cafétéria; • Résultats financiers des rapports trimestriels AS-617 pour la période 6 déposés et analysés; • Changement de signataires pour la convention de marge de crédit Fonds de financement et pour la Banque Nationale du Canada; • Présentation des plans d’action de la Direction générale adjointe de l’an 2 du plan d’action stratégique 2020-2023; • Discussion en lien avec les travaux de modernisation présentés par la présidente-directrice générale en point 5 et traités au comité de vérification. <p>17.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL Le membre observateur représentant de la Fondation Pinel informe les membres qu’une séance du conseil d’administration de la Fondation se tiendra la semaine prochaine et l’assemblée générale annuelle est en cours d’organisation. Elle rapporte que la Fondation continue d’honorer ses engagements auprès des chercheurs. Certains projets qui devaient être financés ont été quelque peu retardés en raison de la pandémie. Une réflexion sera menée sous peu pour permettre de voir la façon de redémarrer les activités de financement et des stratégies à privilégier. On questionne à savoir avec le volet national et de formation de l’Institut, si certaines compagnies pourraient devenir plus enclines à contribuer. On mentionne qu’effectivement ce volet peut avoir un effet plus attractif et peut permettre d’aller chercher des donateurs, surtout avec l’arrivée du Centre Forensia qui offre une nouvelle vitrine à l’Institut. De là l’importance de continuer à s’impliquer dans la Fondation pour susciter l’engouement.</p> <p>17.6. REPORT DU PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS D’ADMINISTRATION Les membres ont reçu copie d’un courriel provenant du MSSS concernant le report du processus de renouvellement des conseils d’administration en complément des informations transmises le 22 mars 2021 par lettre annexée au courriel. Le MSSS informe les établissements qu’en raison de la 4^e vague de Covid-19 qui sévit actuellement et de ses impacts, il a été décidé que le MSSS maintienne pour le moment le report du processus de renouvellement des membres des conseils d’administration des</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>établissements publics de santé et de services sociaux. Une réévaluation de la situation pourra avoir lieu en début d'année 2022. Une vérification est demandée pour le mandat du membre observateur de la Fondation et un suivi sera fait.</p> <p>Un membre du C.A. adresse des remerciements à la vice-présidente sortante pour son travail remarquable tout au long de son mandat à titre de vice-présidente. Cette proposition est largement accueillie par tous les membres.</p>
18.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.</p>
19.	<p>PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à 17 h.</p>
20.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p><i>PROPOSITION CA-2021-086</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 59.</i></p>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2021-10-27
Approuvé le 15 décembre 2021

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire